Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900872-20251208-D202552-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/52

Conseillers en exercice : 13
Quorum : 07
Conseillers présents : 09
Conseillers ayant pris part au vote : 10
Date de convocation : 03/12/2025

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Lundi 08 décembre 2025, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Emmanuelle LE STUM excusée et représentée par Isabelle KERVAREC ; Céline BOUREAU, excusée ; Pauline DUVACHER, excusée et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Régis ANSQUER

Objet : Décision modificative

Présentation : Marc RAHER

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311.1 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.2313-1 et suivants ;*

VU *la délibération n°2025/12 du 19 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;*

VU *la délibération n°2025/41 du 22 octobre 2025 portant sur la décision modificative 01 ;*

CONSIDERANT *que le budget primitif a été élaboré sur la base des données connues au jour de sa préparation ;*

Monsieur Marc RAHER, 1er Adjoint, propose d'y apporter les modifications suivantes, relatives aux nouveaux éléments apparus en cours d'exécution :

	DEPENSES						RECETTES			
	CHAP	COMPTE	INTITULE	BP	DM01	TOTAL		BP	DM01	TOTAL
SF	002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES			-		86 667,79	365,44	87 033,23
	731	73111	IMPOSITIONS DIRECTES			-		301 600,00	- 365,44	301 234,56
	TOTAL			-	-	-	TOTAL	388 267,79	-	388 267,79
SI	001		EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	192 784,46	- 153,29	192 631,17				
	16	1641	EMPRUNTS					300 000,00	- 153,29	299 846,71
	13	1322	REGION	-	2 047,05	2 047,05				
	21	2111	TERRAINS NUS	40 000,00	- 2 047,05	37 952,95				
	TOTAL			232 784,46	- 153,29	232 631,17	TOTAL	300 000,00	- 153,29	299 846,71

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900872-20251208-D202552-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint et en avoir délibéré,

par : 10 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

DECIDE :

- **D'APPROUVER** cette décision modificative en votant les crédits ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 18/12/2025

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN